



Paris, le 05 mars 2021

## Communiqué de presse

### Notification par la BCE du Supervisory Review and Evaluation Process (SREP) pour 2020

**La Banque Centrale Européenne a notifié l'exigence de capital supplémentaire au titre du P2R (Pillar 2 requirement) à partir du 1er janvier 2021.** L'exigence de P2R de l'année passée est reconduite et s'établit pour SFIL à 0,75%.

**En tenant compte des coussins réglementaires, les exigences minimales applicables à SFIL sur base consolidée s'établissent respectivement à 7,75% pour le ratio CET1, 9,25% pour le ratio Tier 1 et 11,25% pour le ratio Total Capital.**

Au 30 juin 2020, les ratios consolidés CET1 et Total capital du groupe SFIL s'élèvent respectivement à 30,0% et 30,5%, soit **un niveau représentant plus du double de l'exigence minimale fixée par le superviseur européen.**

Relations Investisseurs:

Ralf Berninger - [ralf.berninger@sfil.fr](mailto:ralf.berninger@sfil.fr)

Clotilde Queneudec - [clotilde.queneudec@sfil.fr](mailto:clotilde.queneudec@sfil.fr)

Contacts presse:

Christine Lair – Tel.: + 33 (0)1 73 28 87 36

[christine.lair@sfil.fr](mailto:christine.lair@sfil.fr)